

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil municipal de la Ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 17 février 2026 à 19 h, le règlement suivant :

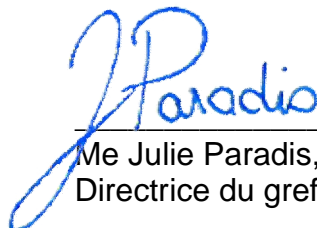
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT EN IMMOBILISATIONS DE 1 000 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIELS ROULANTS, VÉHICULES, ÉQUIPEMENTS ET MACHINERIES LOURDS – RÈGLEMENT NUMÉRO 804-2026

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Ville.

Le règlement numéro 804-2026 entre en force et en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 5 mai 2026.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques